

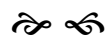
Compte rendu sommaire
Séance du Conseil Municipal
du 22 février 2018

*Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 16 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR**, maire.*

Présents : Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Dominique ANTHOINE, Michel CONTAT, Jean-Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Corinne BESCHE, François TOCHON-FERDOLLET, Éric TOFFOLI

Pouvoir : Mme Corinne BESCHE à Mme MORAND-GOY Claudine



Approbation du compte rendu précédent

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :

- Décision n° 1- Attribution diagnostic aménagement Centre Bourg
- Décision n° 2- Attribution M.O.A. aménagement Centre Bourg

Passation des actes en la forme administrative – Dispense de purge des privilèges et hypothèques :

- Considérant la nécessité de réduire les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions, autorisation au Maire de payer le prix des acquisitions aux vendeurs après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque le bien n'excède pas 7.700 €.

Passation des actes en la forme administrative – Désignation d'un adjoint :

- Afin d'assurer la neutralité de l'autorité recevant l'acte, le Conseil Municipal désigne Monsieur Didier Lathuille, 1^{er} adjoint, pour signer les actes en même temps que le cocontractant et en présence du Maire.

Acquisition foncière – Consorts LATHUILLE :

- Afin de procéder à la régularisation foncière d'une bande terrain jouxtant la route de Forgeassoud et appartenant aux Consorts Lathuille, décide d'acquérir cette parcelle n° 5106 de 24 m² au prix de 40 € le m² soit 960 €.

Acquisition foncière – Indivision DUPONT-HUDRY :

- Afin de procéder à la régularisation foncière d'une bande terrain jouxtant la route de Forgeassoud et appartenant à l'indivision Dupont-Hudry, décide d'acquérir cette parcelle n° 5104 de 51 m² au prix de 40 € le m² soit 2.040 €.

Servitude de passage – Consorts PERRILLAT-BOITEUX :

- Etablissement d'une convention de servitude de passage pour la canalisation d'eau pluviale sur les parcelles n° 5006 et 5007, situées à La Ruaz et appartenant aux Consorts Perrillat-Boiteux. Cette servitude d'une valeur vénale de 500 € sera établie avec indemnité de 775,28 € pour le propriétaire du fonds servant.

Acquisition foncière aux Lombardes – Succession DURUPT :

- Afin de permettre la création d'une aire de retournement au lieu-dit « Les Lombardes », il est décidé d'acquérir une emprise de terrain d'une contenance de 1m² sur la parcelle n° 3083 et appartenant aux Consorts Durupt, au prix de 40 € le m² soit 40 €.

Acquisition foncière aux Lombardes – Consorts TOURLIERE :

- Afin de permettre la création d'une aire de retournement au lieu-dit « Les Lombardes », il est décidé d'acquérir une emprise de terrain d'une contenance de 19m² sur la parcelle n° 3740 et appartenant aux Consorts Tourlière, au prix de 40 € le m² soit 760 €.

Acquisition foncière aux Lombardes – Monsieur ROMERA :

- Afin de permettre la création d'une aire de retournement au lieu-dit « Les Lombardes », il est décidé d'acquérir une emprise de terrain d'une contenance de 10m² sur la parcelle n° 3828 et appartenant à Monsieur Romera, au prix de 40 € le m² soit 400 €.

Acquisition foncière aux Lombardes – Consorts WAJDA :

- Afin de permettre la création d'une aire de retournement au lieu-dit « Les Lombardes », il est décidé d'acquérir une emprise de terrain d'une contenance de 45m² sur la parcelle n° 3859 et appartenant aux Consorts Wajda, au prix de 40 € le m² soit 1800 €.

Délégation de maîtrise d'ouvrage – Centre de Première Intervention :

- Dans le cadre du réaménagement du centre-ville il convient de relocaliser les locaux dévolus aux sapeurs-pompiers. Approbation de la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage du SDIS à la commune dans le cadre de reconstruction d'un CPI.

Convention de mise à disposition avec la Commune du Grand-Bornand :

- Considérant l'absence de moyens techniques de la commune ne permettant pas la prise en charge de certaines tâches à effectuer en matière d'urbanisme, autorisation du Maire à signer une convention avec la Commune de Grand-Bornand pour la mise à disposition d'un agent.

Construction d'une salle communale :

- Dans le cadre du réaménagement du centre-ville il conviendra de relocaliser la salle communale. Ce bâtiment pourrait être construit à proximité du rond-point des Aravis. La commune financera cette construction par voie d'emprunt et il conviendra également de solliciter toute aide financière à des fins de concrétisation du projet.

Questions diverses :

Personnel communal :

- Une réflexion est en cours dans le cadre de plusieurs départs en retraite, des grands chantiers d'aménagement du centre-ville et de l'essor démographique en vue de un ou plusieurs recrutements.

Aménagement du Centre :

- Une réflexion est actuellement menée par le Conseil Municipal sur l'implantation et l'aménagement des locaux afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

A 22 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

La prochaine séance du conseil municipal, se tiendra le **jeudi 22 mars 2018 à 20h30.**

Le Maire,
Pierre RECOUR.